

# Contact

CSP Relation Salariés Agence Logement – SNCF Optim'services

Numéro interne : Numéro externe gratuit :  
70 53 75 0 801 010 033

Garantie Logement en Île-de-France :



Taper 1

Demande de logement pérenne :



Taper 2

Devenir propriétaire :



Taper 3

Demande de logement temporaire meublé :



Taper 4

Horaires d'appels :

du lundi au jeudi : 9h00 - 11h00 & 13h00 - 16h30  
le vendredi : 9h00 - 11h00



Tous les détails sur notre site internet

<https://e-logement.sncf.fr>



ou scanner ce QR code

# Chiffres clés 2024

**29,4M€**

de PEEC\* versés par les sociétés

**53%**

des salariés ont bénéficié d'un service proposé par l'Agence Logement SNCF

**11 300**

salariés sont actuellement logés par l'intermédiaire de l'Agence Logement

**74%**

des salariés considèrent l'Agence Logement SNCF comme un avantage entreprise

\* Participation des Employeurs à l'Effort de Construction

Diffusion interne - janvier 2026



L'Agence Logement SNCF vous accompagne pour ...

DRH Groupe  
Agence Logement SNCF



# Louer un logement plus rapidement

Gagnez du temps<sup>1</sup> en déposant une demande de location SNCF !



## Location temporaire meublée

Pour tous les salariés<sup>2</sup>

Chambre ou studio en résidence meublée, 1 à 2 personnes maximum, pour une durée minimum d'1 semaine et jusqu'à 3 ans.



## Location pérenne

Pour les salariés<sup>2</sup> au cadre permanent ou en CDI.

Logement nu, du studio au 5 pièces.



## Garantie Logement en Île-de-France

Pour tout nouvel embauché<sup>3</sup> en CDI et affecté dans la région Île-de-France.

Traitements en accéléré d'une demande de location pérenne ou temporaire en résidence meublée, dispositif exclusif SNCF.

# Acheter un logement moins cher

Salariés<sup>2</sup> au cadre permanent ou en CDI, devenez propriétaire de votre résidence principale avec des dispositifs avantageux !



## Frais de notaire offerts

Sur les programmes neufs Bouygues Immobilier (sousmis à conditions).



## Prêts<sup>4</sup> immobiliers

Financement à taux préférentiels avec les partenaires de la SNCF (sousmis à conditions). Ces prêts sont cumulables avec l'offre Bouygues Immobilier.



## Accession sociale

Dispositif de l'État pour l'achat d'un logement neuf à prix réduit (sousmis à conditions).



## Achat immobilier, biens existants

Vente appartements ou maisons dans l'ancien avec les partenaires Trans'Actif Immobilier et Foncière Vesta (sousmis à conditions).

# Bénéficier d'aides financières

Profitez d'aides pour vous loger plus facilement ou réaliser des travaux !



## Aide SNCF nouveaux embauchés en logement temporaire meublé

Pour les salariés<sup>3</sup> ayant moins de 2 ans d'ancienneté et logés dans une résidence temporaire meublée.

Aide de 214€ brut par mois sur 12 mois.



## Aide SNCF nouveaux embauchés en logement pérenne

Pour les salariés<sup>3</sup> en CDI, ayant moins de 3 ans d'ancienneté, sous conditions de ressources et géographique.

Aide de 214€ brut par mois la 1<sup>ère</sup> année, dégressive sur 4 ans maximum.



## Aide sur quittance SNCF

Pour les salariés<sup>3</sup>, cadre permanent ou CDI, en situation budgétaire difficile, contacter l'Action Sociale au 0 800 206 620 (numéro gratuit).



## Aides du 1% logement

Offres du partenaire Action Logement, pour être locataire, devenir propriétaire, réaliser des travaux... (sousmises à conditions).



## À quels services, avez-vous accès ?

Testez votre éligibilité pour connaître les dispositifs auxquels vous pouvez prétendre en scannant ce QR Code ou en cliquant [ici](#)



<sup>1</sup> Exemple : le délai moyen 2024 en IDF pour obtenir une location pérenne est de 14,7 mois avec la SNCF contre 3 ans et demi avec la mairie, préfecture.

<sup>2</sup> Salariés des sociétés : SA SNCF, SNCF Réseau, SNCF Voyageurs, SNCF Gares & Connexions, Hexafret et Technis, SNCF Optim'services, SNCF Sud Azur, SNCF Étoile d'Amiens, SNCF Loire Océan.

<sup>3</sup> Salariés des sociétés : SA SNCF, SNCF Réseau, SNCF Voyageurs, SNCF Gares & Connexions, Hexafret et Technis, SNCF Optim'services.

<sup>4</sup> Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifier vos capacités de remboursement avant de vous engager (Ordonnance n°2016-301 du 14 mars 2016).